

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 juillet 2017

Convocation du 26 juin 2017

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 06/04/17
2. Modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Montagne Noire
3. Proposition de diagnostic énergétique de bâtiments communaux par le SDEHG
4. Réalisation d'un cheminement piétonnier
5. Travaux aux abords du chemin de Brugis
6. Décision modificative
7. Questions diverses

Le trois juillet deux mille dix-sept à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Lavalette régulièrement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur André FONTES, Maire.

Etaient présents : André FONTES - Daniel GRANDJACQUOT - Jean Dominique POZZO - Clara ROGGE - Yolaine CABOT - Amédée VELA - Olivier BOULBES - Pascale RIMASSA - Joël HOFFMAN - Christian PINAR - Patrice IMBERT- Olivier YECHI

Absents excusés ayant donné procuration : Roger PAYOUX (procuration à André FONTES) - Jacques REYSSEGUIER (procuration à Jean Dominique POZZO)

Absente : Domitille GARNIER

Etait également présente Madame Muriel AUDIBERT, secrétaire de Mairie.

Madame Clara ROGGE a été nommée secrétaire de séance.

Modification de l'ordre du jour

M. le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Branchement électrique de l'Abribus par le SDEHG
- Convention pour le Syndicat Intercommunal des personnes âgées

Le Conseil Municipal approuve la modification de l'ordre du jour à l'unanimité.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 06/04/17

M. le Maire André FONTES donne lecture du dernier compte rendu du Conseil.

Sans aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Montagne Noire

M. le Maire demande au Conseil de délibérer sur le projet de modifications des statuts du SIEMN 31 et de valider la modification des statuts.

Voté à l'unanimité.

3. Proposition de diagnostic énergétique de bâtiments communaux par le SDEHG

Dans le cadre d'une nouvelle campagne de diagnostic énergétique des bâtiments communaux les plus énergivores, le SDEHG propose à la commune d'inscrire un bâtiment dans ce programme. M. le Maire propose au Conseil l'étude concernant le bâtiment de l'ancienne école des grands (future classe des MS/CP). Celui-ci comporte également un appartement à l'étage.

Ce programme de diagnostic est financé à 95% par l'ADEME, la Région et le SDEHG et 5% par la commune.

M. le Maire encourage une entreprise progressive dans la transition énergétique des bâtiments communaux du fait de la grande interrogation concernant la part communale dans le projet à terme. Certes ce genre de projet permet de faire d'importantes économies d'énergie (et donc d'argent) mais il implique aussi un fort investissement au départ.

M. Amédée Vela rappelle également que le résultat du diagnostic énergétique de la salle des fêtes va être connu très prochainement.

Voté à l'unanimité.

4. Réalisation d'un cheminement piétonnier

M. le Maire expose le projet d'un chemin piétonnier allant du cimetière jusqu'à la D112. Le bureau d'études chiffre le projet à environ 158.919 € HT (sans autre frais de géomètre). Il s'agit d'un travail à opérer au niveau du fossé avec busage. Un nouveau passage piéton devra aussi être matérialisé. Le trottoir sera fait en enrobé.

M. le Maire demande au Conseil :

- l'accord sur la réalisation de ce projet
- l'autorisation de signer une convention avec le Conseil Départemental (car il y a utilisation du domaine public)
- l'autorisation de présenter les demandes de subvention au Conseil Départemental
- l'autorisation de confier au bureau d'études XMGE la réalisation du projet et le lancement de l'appel d'offres.

M. Amédée VELA demande si une date est fixée pour faire ces travaux car les entreprises sont débordées en ce moment et leurs prix risquent d'être élevés. M. le Maire informe qu'il ne peut pas donner de date car il faut d'abord attendre la réponse du Conseil Départemental concernant les subventions.

Voté à l'unanimité.

5. Travaux aux abords du chemin de Brugis

M. le Maire expose le projet de travaux aux abords du chemin de Brugis et du lotissement du Colombier. Il précise également que l'appel d'offres pourra être commun à celui du cheminement piétonnier afin d'avoir des prix plus avantageux. Il s'agit d'intégrer quelques places de parking dans le paysage (afin de parer en partie au problème de manque de stationnement pendant les manifestations du village). La C3G refera la route. Cela sera aussi l'occasion d'enfourer le téléphone. Un éclairage public sera prévu à la sortie du lotissement.

M. IMBERT demande s'il n'y a pas d'autres lieux où rajouter des places de parking dans le village. M. le Maire rappelle que la Mairie n'a aucune réserve foncière.

M. le Maire demande au Conseil l'autorisation de mandater le bureau d'études XMGE pour la réalisation du projet et pour procéder au lancement de l'appel d'offres.

Voté à l'unanimité.

6. Décision modificative

Muriel AUDIBERT expose ce point au Conseil. Il s'agit d'un transfert d'argent d'un compte à un autre. Afin de régler certaines factures, il est proposé de prendre l'argent des opérations « Aménagement d'un jardin d'enfant » et « Travaux cantine » (projets à réaliser en 2018) pour le réinjecter de la manière suivante :

- 35.000 € pour les travaux de l'école
- 5.000 € pour les travaux de la RD 59
- Le solde, soit 20.000 €, pour tout investissement de dernière minute et pour avoir de la souplesse.

Voté à l'unanimité.

7. Branchement électrique de l'Abribus par le SDEHG

Le Conseil doit délibérer pour pouvoir rebrancher l'Abribus qui avait été débranché pendant ses travaux de mise aux normes handicapés.

Voté à l'unanimité.

8. Convention pour le Syndicat Intercommunal des personnes âgées

La Préfecture a voté la dissolution du Syndicat Intercommunal des personnes âgées à compter du 31 août 2017. Le Conseil Départemental souhaite poursuivre cette politique sociale avec une nouvelle feuille de route et une nouvelle convention à signer à partir du 1^{er} septembre 2017. M. le Maire demande au Conseil son autorisation pour signer la convention.

Voté à l'unanimité.

9. Questions diverses

- L'ASAF (Association de Soutien à l'Armée Française) demande au Conseil une subvention de 30€ pour « renforcer le lien Armée/Nation ».

Refusé à l'unanimité.

- Motion de soutien à la candidature de Paris aux JO 2024.

Rejeté : 2 pour. 3 abstentions. 8 contre.

- M. GRANDJACQUOT travaille sur le dossier de l'accessibilité des ERP (établissements recevant du public) aux personnes handicapées. A partir de septembre 2017, sur chaque site ERP, les actions menées par la Mairie pour les personnes handicapées doivent être affichées. Un premier diagnostic a déjà été établi par la C3G soulevant les points de vulnérabilité de la commune. M. HOFFMAN et M. VELA se proposent de travailler avec M. GRANDJACQUOT sur les points d'amélioration prioritaires.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22:15.

- M. HOFFMAN présente au Conseil le fonctionnement de l'abonnement gratuit pour la Mairie à APIC (Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes) et à Vigicruces.